



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 08 AVR. 2021

**Le Chef de cabinet**

Références à rappeler :  
CAB/2021D/7818 - MMP

Madame la présidente,

Vous avez fait part au Premier ministre de votre soutien pour les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie Covid-19 et faire face aux conséquences économiques de cette crise sanitaire.

Monsieur Jean CASTEX a été sensible à votre message et vous en remercie.

Par ailleurs, vous sollicitez un entretien afin d'évoquer les troubles anxieux et dépressifs dont les Français peuvent souffrir, dans le cadre de la situation actuelle, et votre demande d'autorisation pour que les sophrologues puissent exercer leur activité au-delà d'un horaire prédéfini.

Le Premier ministre a été attentif à votre requête à laquelle il ne pourra pas réserver une suite favorable dans l'immédiat. Il tient à vous en exprimer ses regrets.

Comme vous le savez, les mesures prises par le Gouvernement, qui répondent à une logique de freinage préventive, visent à nous permettre de graduer notre riposte.

Il appartient à l'État de prendre les mesures nécessaires pour réduire les flux et les risques, en s'adaptant à l'évolution épidémique.

Le Premier ministre sait la lassitude de beaucoup de ses concitoyens et l'impatience de nombreux secteurs économiques. La vaccination constitue la priorité pour sortir de la crise, même si nous devons collectivement faire preuve de patience et de responsabilité.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Mathias OTT

Madame Catherine ALIOTTA  
Présidente de la Chambre Syndicale de la Sophrologie  
27 boulevard Saint-Martin  
75003 PARIS

Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS  
Tél. : 01 42 75 80 00